

# FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

## 1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Prénom		Nom de famille	
Adresse du domicile			Ville
Code postal	Téléphone au domicile	bureau	cellulaire
Adresse courriel			

## 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ÉVÉNEMENT

Date	Heure
Lieu	

## 3. DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT ET DES DOMMAGES


## 4. MONTANT RÉCLAMÉ \* *Veillez joindre vos pièces justificatives si disponibles (factures, évaluations, photographies, etc.)*

Montant réclamé (si disponible)	Vous ferez suivre le montant réclamé ultérieurement [ ]
---------------------------------	---

## 5. SIGNATURE

Signé à	Date
Signature	

Dans le cas de dommages matériels, la réclamation doit être transmise dans les quinze (15) jours suivant la date de l'événement sous peine de refus de cette réclamation. Si la Ville de Saguenay refuse votre réclamation ou ne lui donne pas suite, vous avez six (6) mois à compter de la fin de ce délai de quinze (15) jours pour tenter une poursuite. Dans tous les cas, le présent formulaire doit être expédié à cette adresse :

**Service des affaires juridiques et du greffe**  
**Bureau des réclamations**  
**201, rue Racine Est, C.P. 8060**  
**Chicoutimi (Québec) G7H 5B8**  
**Télécopieur : 418 541-5961**

\* Dans le cas de dommages matériels, vous devez transmettre votre réclamation dans les quinze (15) jours même si vous ignorez le montant de vos dommages ou que vous attendez une facture ou une évaluation. S'il y a lieu, indiquez que vous ferez suivre le montant réclamé ultérieurement.